

RCS : AUBENAS Code greffe : 0702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00258 Numéro SIREN : 539 644 450 Nom ou dénomination : ANNONIM

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2022 sous le numéro de dépôt 5061

ANNONIM

Société par Actions Simplifiée au capital de 160.736 euros
Siège social : Lieudit les Six Chemins

07100 ANNONAY

539.644.450 R.C.S. AUBENAS
N° SIRET : 539.644.450.00022

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2022

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Président, décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 qui s'élève à la somme de 967.436 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il n'y a pas eu de dividendes distribués au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Extrait Certifié Conforme
Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ANNONIM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		LIEUDIT LES SIX CHEMINS 07100 ANNONAY		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		5 3 9 6 4 4 4 5 0 0 0 0 2 2		Néant		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2021	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	48 020	AC	39 475	8 544
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 170	AG	5 170	
		Fonds commercial (1)	AH	183 813	AI		183 813
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	483 776	AQ	446 608	37 167
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	270 600	AS	184 599	86 000
		Autres immobilisations corporelles	AT	665 056	AU	553 410	111 646
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	31 500	BI		31 500
TOTAL (II)		BJ	1 687 936	BK	1 229 264	458 672	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	102	BM		102
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	456 801	BU		456 801
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	33 416	BY	783	32 632
		Autres créances (3)	BZ	213 756	CA	4 174	209 582
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	15 442	CE		15 442
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	273 050	CG		273 050	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	16 477	CI		16 477	
	TOTAL (III)	CJ	1 009 046	CK	4 957	1 004 088	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 696 983	1A	1 234 222	1 462 760	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an		CR		992
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Non recensée	Stocks :	Non recensée	Créances :	Non recensée	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ANNONIM		Néant ☐ *			
					Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 160 736.....)			DA	160 736		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	646 176		
	Report à nouveau			DH	(1 684 080)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(967 436)		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	(1 844 605)		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	275 620		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	911 145		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	807 366		
	Dettes fiscales et sociales			DY	215 714		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	522		
	Autres dettes			EA	1 096 997		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	3 307 366			
Ecart de conversion passif* (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 462 760			
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			Ecart de réévaluation libre	1D			
			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 268 305	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ANNONIM						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	8 941 225	FB		FC	8 941 225	
	Production vendue { biens * services *	FD	6 905	FE		FF	6 905	
		FG	107 986	FH		FI	107 986	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	9 056 117	FK		FL	9 056 117	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	5 841	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	9 061 959
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	7 705 963
	Variation de stock (marchandises)*						FT	373 706
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	11 622
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(102)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	966 651
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	47 382
	Salaires et traitements*						FY	632 324
	Charges sociales (10)						FZ	136 360
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*				GA	115 282
			- dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	10 969
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	10 004 533
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(942 574)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	483
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	483	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	13 434
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	13 434
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(12 950)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(955 525)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS ANNONIM		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	104 022		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	5 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	109 022		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	109 504		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	11 429		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	120 933		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(11 910)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	9 171 465		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	10 138 902		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(967 436)		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP		
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	2 365	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	2 338	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs	A6	obligatoires	A9	
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Voir état annexe							
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ANNONIM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 1 462 761 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 967 437 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 5 à 10 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant les catégories auxquelles ils se rattachent, soit au dernier prix de réapprovisionnement, soit au prix de vente diminué de la marge afférente au rayon auquel ils appartiennent.

Compte tenu de la rotation rapide des stocks, l'utilisation du dernier prix de réapprovisionnement n'est pas de nature à conduire à une évaluation très différente de celle qui résulterait de l'application du prix moyen pondéré ou du « premier entré - premier sorti ».

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du

Règles et méthodes comptables

taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 5 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Conséquences de l'événement Covid-19

L'évènement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

L'évènement Covid-19 n'a pas eu d'impact jugé significatif sur les règles et méthodes comptables appliquées par l'entreprise dans la mesure où le dirigeant a pris des mesures jugées appropriées pour assurer la continuité d'exploitation.

Les impacts de cet événement jugés significatifs et pertinents sur la performance de l'exercice et la situation financière de l'entreprise, font l'objet d'une information détaillée dans les rubriques appropriées de l'annexe ci-après. Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

L'évènement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Annexe : Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La SAS ANNONIM a été placée en procédure de sauvegarde depuis le 24/09/2019.

Par jugement du 13/7/2021, le tribunal de commerce d'aubenas a accepté un plan de continuation, arrête le plan de sauvegarde de l'entreprise selon le projet débattu, fixe comme suit les modalités du plan :

- * Les créances inférieures à 500€ seront remboursables,
- * un premier paiement de 35% du passif est consigné par la SAS ANNONIM entre les mains du commissaire à l'exécution du plan.
- * fixe la durée du plan à 10 ans, et le solde du passif après paiement des 35% sera apuré par dix annuités constantes.
- * les prêts bancaires, les contrats de prêts sont poursuivis selon le tableaux d'amortissements initiaux, et que les échéances suspendues en période d'observation seront reportées, comme les intérêts, en fin de contrats.

En date du 30/07/2021, les 8442 actions sociales que détient la SAS RENEL ont été cédées à MAXIRHONE (5124 actions), SENETOSE (2979 actions) et marybat (339 actions).

Annexe : Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	48 020			48 020
- Fonds commercial	183 813			183 813
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 171			5 171
Immobilisations incorporelles	237 004			237 004
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	485 612		1 836	483 776
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	295 948	48 634	73 981	270 600
- Installations générales, agencements aménagements divers	642 397	13 897	4 548	651 745
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 261	4 650	3 600	13 311
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	8 059		8 059	
Immobilisations corporelles	1 444 277	67 181	92 025	1 419 433
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		31 500		31 500
Immobilisations financières		31 500		31 500
ACTIF IMMOBILISE	1 681 281	98 681	92 025	1 687 937

Annexe : Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		67 181	31 500	98 681
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		67 181	31 500	98 681
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		92 025		92 025
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		92 025		92 025

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeur nettes	Taux (en %)
Frais de constitution	8 545	20,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total	8 545	

Fonds commercial

	31/12/2021
Éléments achetés	183 813
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	183 813

Suite au règlement 2015-06 de l'ANC relatif à la valeur du fonds commercial à l'actif, nous avons procédé à un test de dépréciation. Aucun

Annexe : Notes sur le bilan

indice de perte de valeur n'est apparu et de ce fait aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

En outre, le fonds n'ayant pas de durée d'utilisation limitée, il n'a fait l'objet d'aucun amortissement

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	36 756	2 720		39 475
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 171			5 171
Immobilisations incorporelles	41 927	2 720		44 646
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	404 240	43 491	1 122	446 609
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	228 266	20 817	64 484	184 600
- Installations générales, agencements aménagements divers	500 100	48 038	3 330	544 808
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 985	217	3 600	8 602
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 144 592	112 563	72 536	1 184 618
ACTIF IMMOBILISE	1 186 518	115 282	72 536	1 229 265

Annexe : Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 295 150 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	31 500		31 500
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	33 416	32 424	992
Autres	213 756	213 756	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	16 477	16 477	
Total	295 150	262 658	32 492
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fact.a établir clients ttc	10 384
Fournisseurs - rrr à obtenir	6 421
Rrro a recevoir ttc	49 926
Etat - produits a recevoir	20 765
interets courus a recevoir	286
Total	87 782

Annexe : Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 160 736,00 euros décomposé en 10 046 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 307 366 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	275 621	210 139	65 482	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	5 937	5 937		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	807 367	807 367		
Dettes fiscales et sociales	215 714	215 714		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	522	522		
Autres dettes (**)	2 002 206	1 028 626	432 702	540 877
Produits constatés d'avance				
Total	3 307 366	2 268 305	498 184	540 877
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	58 462			
(**) Dont envers les associés	905 209			

Le montant total des autres dettes s'élève à 1 096 997€ dont 1 081 755€ concerne le montant total de la dette du plan de sauvegarde (après paiement de 35%).

Le tribunal de commerce d'aubenas a fixé la durée de 10 ans pour le paiement du solde du plan, selon 10 annuités constantes sans intérêts.

Les contrats de prêts sont poursuivis selon les tableaux d'amortissements initiaux, et les échéances suspendues en période d'observation seront reportées, comme les intérêts, en fin de contrats.

Annexe : Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fact.a rec. ttc four frais g.	84 798
Int.courus empr.etab.credit	7 178
Interet a pay cpte courant	2 365
Dette prov. pour conges payes	49 150
Charges soc. conges a payer	10 813
Etat - charges a payer	12 145
Taxe formation professionnelle	1 100
Taxe apprentissage	796
Cet	8 941
Tascom	51 849
Divers charges a payer	10 189
Total	239 324

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charg.constat.d avance	16 477		
Total	16 477		

Annexe : Notes sur le compte de résultat**Charges et produits d'exploitation et financiers****Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 5 890 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Charges et Produits exceptionnels**Résultat exceptionnel**

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités sur marchés	1 854	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	800	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	106 850	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	11 430	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		104 023
Produits des cessions d'éléments d'actif		5 000
TOTAL	120 934	109 023

Annexe : Autres informations**Engagements financiers****Engagements donnés**

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts à échoir	126
Capital restant dû	268 443
Autres engagements donnés	268 569
Total	268 569
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	268 569

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 15 241 euros

Aucun engagement en matière d'indemnités de départ à la retraite n'a été comptabilisé.

AUXILIER DES COMPTES

EXPERT COMPTABLE DIPLOME
Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

« SAS ANNONIM »

Lieu – dit Les Six Chemins
Rue du Docteur Duret
07 100 ANNONAY

RAPPORTS ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2021

ORDRE DES COMPTABLES

EXPERT COMPTABLE DIPLOME
Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

« SAS ANNONIM »

Lieu – dit Les Six Chemins
Rue du Docteur Duret
07 100 ANNONAY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Frank LE TALLEC

EXPERT COMPTABLE DIPLOME
Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

SAS ANNONIM
Rue du Docteur Duret
Les Six-chemins
07 100 ANNONAY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes de la société **Sas ANNONIM**, relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2021**, tels qu'ils sont annexés au présent rapport ;

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Sous la réserve ci-après explicitée, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

☛ Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation puisque par jugement du 13 juillet 2021, le tribunal de commerce d'Aubenas a entériné un plan de continuation et arrêté le plan de sauvegarde sur 10 ans.

En cas d'issue défavorable des mesures prises, l'application des règles et principes comptables français dans un contexte normal de poursuite de ses activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée.

.../...

II - FONDEMENT DE L'OPINION

☛ *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion ;

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

☛ *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport**, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée au paragraphe I :

- ☛ L'annexe précise les modalités d'évaluation des stocks de marchandises, à savoir selon la méthode du dernier coût d'achat pratiqué qui se justifie par la rotation rapide des marchandises. Nous nous sommes assurés de la permanence et du caractère raisonnable de la méthode utilisée, qui n'est pas celle préconisée par le Plan Comptable Général, mais qui ne nous paraît pas de nature à modifier significativement le montant du stock à la clôture de l'exercice,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

VI – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Toulon, le 14 juin 2022

FRANK
FRANK
 Commissaire aux Comptes
 C.N.C.C.

Annexés au présent rapport:

- ☛ Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes
- ☛ Comptes annuels de l'exercice

Frank LE TALLEC

EXPERT COMPTABLE DIPLOME
Inscrit au tableau de l'Ordre de Marseille

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
--

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que les circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	48 020	39 475	8 545	11 264
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	5 171	5 171		
Fonds commercial (1)	183 813		183 813	183 813
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	483 776	446 609	37 168	81 373
Installations techniques, matériel et outillage industriels	270 600	184 600	86 001	67 681
Autres immobilisations corporelles	665 056	553 410	111 646	142 572
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				8 059
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	31 500		31 500	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 687 937	1 229 265	458 672	494 762
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	103		103	
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	456 801		456 801	830 508
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	33 416	783	32 633	28 399
Autres créances	213 756	4 174	209 582	156 153
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	15 443		15 443	14 324
Disponibilités	273 051		273 051	287 531
Charges constatées d'avance (3)	16 477		16 477	18 942
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 009 047	4 958	1 004 089	1 335 857
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 696 983	1 234 222	1 462 761	1 830 619
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			992	4 074

Bilan Passif

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	160 736	160 736
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ..		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	646 176	646 176
Report à nouveau	-1 684 081	-1 576 729
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-967 437	-107 352
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-1 844 605	-877 169
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	275 621	538 838
Emprunts et dettes financières diverses (3)	911 146	263 545
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	807 367	1 661 143
Dettes fiscales et sociales	215 714	206 951
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	522	7 432
Autres dettes	1 096 997	29 877
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	3 307 366	2 707 788
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 462 761	1 830 619
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 039 061	135 291
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 268 305	2 572 497
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		195 787
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat (suite)

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	104 023	25 040
Sur opérations en capital	5 000	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	109 023	25 040
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	109 504	11 132
Sur opérations en capital	11 430	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	120 934	11 132
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-11 911	13 907
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	9 171 466	9 315 681
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	10 138 902	9 423 033
BENEFICE OU PERTE	-967 437	-107 352
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	2 365	1 442

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ANNONIM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 1 462 761 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 967 437 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 5 à 10 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 5 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Conséquences de l'événement Covid-19

L'évènement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

L'évènement Covid-19 n'a pas eu d'impact jugé significatif sur les règles et méthodes comptables appliquées par l'entreprise dans la mesure où le dirigeant a pris des mesures jugées appropriées pour assurer la continuité d'exploitation.

Les impacts de cet événement jugés significatifs et pertinents sur la performance de l'exercice et la situation financière de l'entreprise, font l'objet d'une information détaillée dans les rubriques appropriées de l'annexe ci-après. Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

L'évènement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Annexe : Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La SAS ANNONIM a été placée en procédure de sauvegarde depuis le 24/09/2019.

Par jugement du 13/7/2021, le tribunal de commerce d'Aubenas a accepté un plan de continuation, arrête le plan de sauvegarde de l'entreprise selon le projet débattu, fixe comme suit les modalités du plan :

- * Les créances inférieures à 500€ seront remboursables,
- * un premier paiement de 35% du passif est consigné par la SAS ANNONIM entre les mains du commissaire à l'exécution du plan.
- * fixe la durée du plan à 10 ans, et le solde du passif après paiement des 35% sera apuré par dix annuités constantes.
- * les prêts bancaires, les contrats de prêts sont poursuivis selon les tableaux d'amortissements initiaux, et que les échéances suspendues en période d'observation seront reportées, comme les intérêts, en fin de contrats.

En date du 30/07/2021, les 8442 actions sociales que détient la SAS RENEL ont été cédées à MAXIRHONE (5124 actions), SENETOSE (2979 actions) et Marybat (339 actions).

Annexe : Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		67 181	31 500	98 681
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		67 181	31 500	98 681
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		92 025		92 025
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		92 025		92 025

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution	8 545	20,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total	8 545	

Fonds commercial

	31/12/2021
Éléments achetés	183 813
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	183 813

Suite au règlement 2015-06 de l'ANC relatif à la valeur du fonds commercial à l'actif, nous avons procédé à un test de dépréciation. Aucun

Annexe : Notes sur le bilan

indice de perte de valeur n'est apparu et de ce fait aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

En outre, le fonds n'ayant pas de durée d'utilisation limitée, il n'a fait l'objet d'aucun amortissement

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	36 756	2 720		39 475
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 171			5 171
Immobilisations incorporelles	41 927	2 720		44 646
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	404 240	43 491	1 122	446 609
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	228 266	20 817	64 484	184 600
- Installations générales, agencements aménagements divers	500 100	48 038	3 330	544 808
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 985	217	3 600	8 602
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 144 592	112 563	72 536	1 184 618
ACTIF IMMOBILISE	1 186 518	115 282	72 536	1 229 265

Annexe : Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 295 150 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	31 500		31 500
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	33 416	32 424	992
Autres	213 756	213 756	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	16 477	16 477	
Total	295 150	262 658	32 492
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fact.a établir clients ttc	10 384
Fournisseurs - rr à obtenir	6 421
Rrro a recevoir ttc	49 926
Etat - produits a recevoir	20 765
interets courus a recevoir	286
Total	87 782

Annexe : Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 160 736,00 euros décomposé en 10 046 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 307 366 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	275 621	210 139	65 482	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	5 937	5 937		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	807 367	807 367		
Dettes fiscales et sociales	215 714	215 714		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	522	522		
Autres dettes (**)	2 002 206	1 028 626	432 702	540 877
Produits constatés d'avance				
Total	3 307 366	2 268 305	498 184	540 877
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	58 462			
(**) Dont envers les associés	905 209			

Le montant total des autres dettes s'élève à 1 096 997€ dont 1 081 755€ concerne le montant total de la dette du plan de sauvegarde (après paiement de 35%).

Le tribunal de commerce d'Aubenas a fixé la durée de 10 ans pour le paiement du solde du plan, selon 10 annuités constantes sans intérêts.

Les contrats de prêts sont poursuivis selon les tableaux d'amortissements initiaux, et les échéances suspendues en période d'observation seront reportées, comme les intérêts, en fin de contrats.

Annexe : Notes sur le compte de résultat**Charges et produits d'exploitation et financiers****Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraires de certification des comptes : 5 890 euros

Honoraires des autres services : 0 euros

Charges et Produits exceptionnels**Résultat exceptionnel**

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités sur marchés	1 854	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	800	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	106 850	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	11 430	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		104 023
Produits des cessions d'éléments d'actif		5 000
TOTAL	120 934	109 023

Annexe : Autres informations**Engagements financiers****Engagements donnés****Montant en
euros**

Effets escomptés non échus

Avals et cautions

Engagements en matière de pensions

Engagements de crédit-bail mobilier

Engagements de crédit-bail immobilier

Intérêts à échoir

126

Capital restant dû

268 443

Autres engagements donnés

268 569

Total**268 569**

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles

268 569

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 15 241 euros

Aucun engagement en matière d'indemnités de départ à la retraite n'a été comptabilisé.

325, Rue André Philip

69421 LYON CEDEX 03

TOQUE, 809

Tel : 04.78.60.10.87

Fax : 04.78.60.25.57

SOCOJUR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
D'AUBENAS

26 JUL. 2022

ARRIVÉE

Greffe du Tribunal de Commerce

10 Rue Georges Couderc

07200 AUBENAS

Lyon le 21 juillet 2022

AVIGNON

Avocats :

Jean-François HIRTZ

*Spécialisation en Droit
des Sociétés*

Yody CLAVEYROLLE LAMRINI

Pierre-Marie LAUNAY

Frédéric MANZON

Alexandre MARS

Gilles SALIGNAT

Juristes :

Ilham EL MAKHFI

Céline GOURIER

Mathilde LUCA

Mathilde VILLARET

LYON

Avocats :

Jean-Paul BOURDEN

*Spécialisation en Droit
des Sociétés*

Raymond EXPOSITO

Angélique GILLIN

Juristes :

Aléa CHIBOUT

Fanny PEUBEZ

Maxime THOMAIN

Nos Réf : JPB / LC

Objet : ANNONIM – Dépôt des comptes - Exercices clos le 31 décembre 2021

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt, pour la société visée en référence, le bilan, les comptes annuels et annexes, la proposition d'affectation du résultat soumise à l'Assemblée et la résolution votée de la société ANNONIM.

Nous joignons un chèque d'un montant de 45,34 euros en règlement de vos frais.

Nous vous serions obligés de bien vouloir nous adresser le certificat de dépôt susvisé accompagné de votre facture.

Avec nos remerciements anticipés,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos salutations distinguées.


Jean-Paul BOURDEN